

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES NAVIGATEURS



Le banc de Guérande est un haut fond naturel situé au large de la presqu'île du Croisic et de sa côte sauvage.

Le parc de Saint-Nazaire, premier parc éolien en mer de France, y est implanté et en service depuis la fin de l'année 2022. Depuis le lancement du projet, il nous tient à cœur de tout mettre en œuvre pour que la navigation puisse s'y exercer dans les meilleures conditions de sécurité possibles et en bonne coopération avec les autres usagers de la mer.

Afin d'y arriver, nous avons créé ce guide qui a pour objectif de rappeler les bonnes pratiques et les essentiels de la navigation dans un parc éolien en mer.

NAVIGUER DANS LE PARC

Avant de transiter par le parc éolien en mer de Saint-Nazaire, vous devez prendre connaissance des règles qui y sont applicables et des risques induits par cet environnement particulier. Ces informations sont données à titre indicatif, seul l'arrêté de la préfecture maritime fait foi.



Seuls les bateaux à moteur et à voile de moins de 25 mètres sont autorisés.



Il est interdit de mouiller dans l'ensemble du parc.



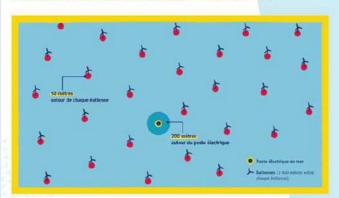
La vitesse est limitée à 12 nœuds dans l'ensemble du parc.



Un AIS de classe A ou B est obligatoire de nuit, par mauvaise visibilité ou dès force 4 sur l'échelle de Beaufort. Il reste fortement recommandé le reste du temps.

RÈGLES DE NAVIGATION

DISTANCE DE SÉCURITÉ ET ZONES D'INTERDICTION



La navigation est interdite à moins de 50 mètres de chaque éolienne et à moins de 200 mètres du poste électrique en mer.

NAVIGUER EN SÉCURITÉ - IDENTIFIER LES RISQUES

Conditions météorologiques particulières

Le banc de Guérande est un haut fond situé au large. Les conditions de mer peuvent être différentes de celles rencontrées à la côte et peuvent se dégrader rapidement avec des vagues déferlantes.

Navires de travail circulant à grande vitesse ou en capacité de manœuvre restreinte

Vous pourrez rencontrer plusieurs types de navire opérant pour le compte du parc. Allant du navire de transfert de personnel (CTV) au navire support (SOV) de plus de 100 mètres de long et en passant par le drone maritime opéré à distance. Ces navires peuvent transiter à grande vitesse ou se trouver en capacité de manœuvre restreinte. Nous recommandons de maintenir une distance de sécurité d'au moins 500 mètres avec ces navires. La plupart de nos navires de travail opèrent depuis notre base de La Turballe.

Veille VHF

La VHF marine est fonctionnelle dans le parc. Le canal 16 doit être veillé en permanence. Le CROSS reste responsable de la coordination des secours dans le parc (canal VHF 16 ou téléphone au 196).

Câbles inter éoliennes

Sur le parc éolien en mer de Saint-Nazaire, les câbles inter éoliennes ne sont pas ensouillés, ils sont posés sur le fond de la mer et protégés par des coquilles en fonte. Pour cette raison, et prévenir tout risque de croche, le mouillage est interdit dans l'ensemble de la zone.

Accès interdit aux éoliennes et au poste électrique en mer

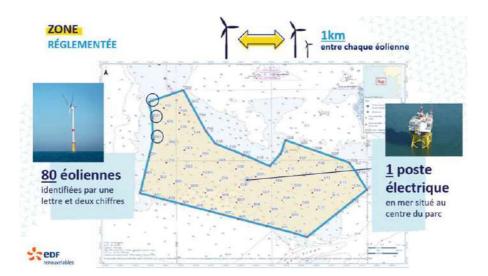
L'amarrage aux structures du parc est strictement interdit. Pour votre sécurité, celle de nos travailleurs et des personnes susceptibles de vous secourir, ne tentez pas de monter sur les installations.

Perturbations sur les radars embarqués

Les structures métalliques des éoliennes peuvent perturber les radars embarqués. C'est pourquoi nous vous recommandons de disposer d'un dispositif AIS actif en émission et en réception.

Balisage

Nos 80 éoliennes sont signalées par un balisage conforme aux instructions des phares et balises. Merci de vous reporter aux cartes marines du SHOM pour en prendre connaissance.



CONTACT

Matthieu TURPEAU

Chef de projet usages & sécurité maritime - Parc éolien en mer de Saint-Nazaire matthieu.turpeau@edf-re.fr